Informations de base

1997/2223(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Industrie aérospatiale européenne face au défi mondial **Subject** 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	HOPPENSTEDT Karsten Friedrich (PPE)	29/10/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	TITLEY Gary (PSE)	09/12/1997
ENER Recherche, développement technologique et énergie	DESAMA Claude J.-M.J. (PSE)	09/12/1997
RELA Relations économiques extérieures	MALERBA Franco E. (UPE)	01/12/1997

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/09/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0466	Résumé
24/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/1998	Vote en commission		Résumé
13/10/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0362/1998	
17/11/1998	Débat en plénière		
19/11/1998	Fin de la procédure au Parlement		
07/12/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2223(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/09319

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0362/1998 JO C 341 09.11.1998, p. 0002	13/10/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0690/1998 JO C 379 07.12.1998, p. 0136-0270	19/11/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0466	24/09/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0102/1998 JO C 095 30.03.1998, p. 0011	28/01/1998	Résumé

Industrie aérospatiale européenne face au défi mondial

1997/2223(COS) - 28/01/1998 - Comité économique et social: avis, rapport

Le CES se félicite de ce document et estime que les industries nationales ne sont pas en mesure, isolément, de soutenir en général le niveau de concurrence mondiale. La Commission ne tient pas compte de la nécessité d'accompagner les projets industriels d'une forte action de formation professionnelle homogène et de niveau européen. A cet égard, les Fonds structurels devraient favoriser une vaste activité de formation tant pour les jeunes qui devront rejoindre l'industrie aéronautique européenne que pour permettre une actualisation de la formation du personnel travaillant déjà dans ce secteur. Les institutions de l'UE et les Etats membres doivent donner une forte impulsion à la création d'une autorité européenne pour la sécurité aérienne et d'un système intégré de contrôle du trafic aérien. Une attention particulière devra être accordée aux actions en matière de politiques environnementales, notamment en ce qui concerne les aéroports et leurs zones avoisinantes, en développant les technologies permettant de réduire tant la pollution atmosphérique que les nuisances sonores. Quant à la R&D, il sera nécessaire d'élargir les ressources aujourd'hui disponibles des programmes spécifiques et cela impliquera en particulier de trouver des applications concrètes dans le Vème programme-cadre. Un aspect déterminant à cet égard sera le transfert des technologies du secteur militaire au secteur civil et inversement, en soutenant la recherche sur les produits "doubles". L'Union européenne devrait en outre envisager, comme soutien aux industries européennes qui ont subi une restructuration récente, le financement de programmes communs, tels que par exemple un système de surveillance et de contrôle intégrés (multidisciplinaire mer-ciel-terre-espace) pour la sécurité globale du continent, un système de transport aérien militaire-civil (FLA) ou un système de navigation satellite.

Considérant les trois secteurs (défense, espace et aéronautique) dans leur ensemble, le CES estime qu'il faut se doter d'instruments de financement et de modulation de la dépense publique au niveau continental. Cela suppose un saut qualitatif dans le processus politique d'intégration européenne. Il est indispensable de garantir une ouverture plus efficace des marchés publics qui permette à l'industrie aérospatiale européenne de bénéficier de nouveaux débouchés.

Industrie aérospatiale européenne face au défi mondial

1997/2223(COS) - 24/09/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: à la lumière des évènements récents tels que la fusion de Boeing et Mc Donnell Douglas et la fusion annoncée de Lockheed Martin et de Northrop Grumann, la communication de la Commission entend évaluer la situation de l'industrie européenne spatiale et mettre l'accent sur un certain nombre de scénarios possibles d'évolution pour son futur développement. CONTENU: à défaut d'une restructuration rapide et radicale, l'industrie aérospatiale européenne pourrait s'effondrer, conclut le document de la Commission. L'analyse de la situation en Europe et aux Etats-Unis (qui dominent 58% du marché mondial) montre que le secteur aérospatial européen est trop fragmenté et que la restructuration se fait trop lentement. Aujourd'hui, la position de l'industrie européenne sur le marché spatial mondial s'établit comme suit: 5% voire moins en matière d'équipement pour les segments au sol, 20 à 25% dans le secteur de la fabrication par satellites et plus de 50% de parts de marché pour les services de lancement spatiaux (résultats du programme Ariane), ceci seulement pour les marchés effectivement ouverts à la concurrence. Dans ces conditions, un processus de restructuration et de concentration doit rapidement s'engager en Europe. La Commission ne souhaite ni proposer ni prescrire un modèle de restructuration; cette responsabilité incombe aux entreprises elles-mêmes et aux Etats membres. Elle entend toutefois contribuer à créer les conditions nécessaires pour accélérer ces restructurations. Les éléments essentiels de la stratégie préconisée sont les suivants: a) la nécessité de créer des groupements européens: après avoir examiné plusieurs scénarios possibles pour la restructuration - concentrations au niveau national, intégrations sectorielles du type Airbus, groupement global intégré -, la Commission estime que la voie la plus efficace à court terme est celle des groupements européens regroupant de préférence plusieurs secteurs (avions civils et militaires, plusieurs activités dans le domaine spatial etc); b) le soutien à la recherche: dans le 5ème programme-cadre, l'effort de recherche sera centré sur l'action-clé "Nouvelles perspectives pour l'aéronautique", tandis que l'industrie bénéficiera également des autres activités du programme. De même, dans le domaine des technologies et des applications spatiales, la Commission veillera à ce qu'une approche cohérente soit appliquée dans ses actions de RDT au titre des différents programmes et veillera à renforcer la coordination avec les programmes des Agences spatiales nationales et de l'Agence spatiale européenne; c) traiter en priorité la question des marchés publics d'armement: la Commission suggère la mise en place d'un régime européen des marchés publics d'armements, accompagné d'une harmonisation des spécifications techniques et opérationnelles; d) adopter le statut de la société européenne (SE): cet outil de restructuration doit être mis à la disposition du secteur aérospatial pour fusionner les identités européennes et nationales des entreprises restructurées; e) création d'une autorité européenne pour la sécurité aérienne: celle-ci établira un cadre législatif unique et un processus unique de certification pour tous les produits aéronautiques, ce qui devrait faciliter la promotion au plan mondial de normes de sécurité européennes. En ce qui concerne les aspects commerciaux extérieurs, la Commission rappelle qu'en mars 1992, elle a entrepris, avec le soutien des Etats membres et de l'industrie, de réviser l'accord bilatéral EU-USA sur le commerce des avions gros porteurs. Au-delà, la Commission restera vigilante en ce qui concerne tout problème d'accès au marché qui pourrait survenir pour le secteur aéronautique dans les pays tiers. S'agissant de la promotion des exportations, la Commission souligne l'importance d'assurer que les décisions d'achat dans le domaine aérospatial reposent sur des facteurs commerciaux et technologiques équitables et objectifs, et que les produits européens soient dûment pris en considération.

Industrie aérospatiale européenne face au défi mondial

1997/2223(COS) - 19/11/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Karsten HOPPEN-STEDT (PPE, D), le Parlement européen se félicite de la déclaration franco-allemande du 9 décembre 1997 en faveur d'une restructuration à l'échelle européenne de l'industrie aéronautique et spatiale tant militaire que civile, et de la lettre d'intention signée le 6 juin 1998 par les ministres de la défense de ces trois pays ainsi que de l'Espagne, de l'Italie et de la Suède visant à favoriser la consolidation de leurs industries de défense respectives. Soulignant que l'Europe a besoin de groupes industriels puissants et intégrés, il apporte son soutien à la transformation d'Airbus Industries en une société à part entière. Il rappelle l'intérêt d'un développement commun de la prochaine génération d'aéronefs militaires. Le Parlement relève avec préoccupation que la Commission s'abstient de s'attaquer au recul désastreux des emplois industriels, évalué à 13% d'ici l'an 2010, et invite la Commission à présenter des stratégies de protection de l'emploi, assumant ainsi la responsabilité de l'emploi qu'elle partage avec les Etats membres. Il déplore cependant l'absence de "maîtrise d'oeuvres" européennes significatives dans le domaine des constellations de satellite à usage de communication ainsi que l'insuffisance de la volonté politique pour l'élaboration par l'Europe d'un système planétaire de navigation (GNSS). Sur le plan social, il rappelle l'importance du secteur en terme d'emplois et insiste pour que les entreprises aérospatiales européennes instaurent des comités d'entreprises européens. Le Parlement invite enfin la Commission à créer un cadre incitatif pour des actions transnationales communes de recherche-développement.